



Objet du contrat ne correspond pas à la fonction occupée

Par **mel22**, le **06/11/2009** à **15:14**

Bonjour, rn rn J'ai postulé pour un poste de chef de ligne dans une industrie alimentaire de produits élaborés au mois de juin. rn Il a été convenu pendant l'entretien d'embauche que je travaille en ligne durant 1 mois et demi pour connaître les différents postes avant de prendre mes fonctions. rn rn J'ai donc signé un CDD d'une période minimale de 1 mois et demi comme opératrice (coefficient 120) rn rn Aujourd'hui cela fait 4 mois que je suis dans l'entreprise, je suis donc chef de ligne depuis 2 mois et demi mais je n'ai eu aucun avenant à ce contrat et ma fiche de paie est toujours au coefficient d'opérateur. rn rn Mon problème est donc double : rn 1. Je n'ai aucune preuve que je suis chef de ligne rn 2. Mon salaire n'a pas été revalorisé rn rn Comment faire pour être reconnu chef de ligne (coefficient 170)? rn rn Merci pour vos réponses

Par **julius**, le **08/11/2009** à **23:31**

La théorie : rn Un courrier en AR informant votre employeur que votre travail , et votre intitulé de contrat ne correspondent pas , et demander à faire un avenant. rn rn La pratique: rn Votre employeur risque de ne pas vouloir , et les tensions entre lui et vous vont apparaître. rn rn De plus ,avez vous signé un autre CDD depuis ou bien un CDI ? rn Etes vous encore en précarité ou bien embauché ?